



Déclaration présence enfant dans logement loué

Par **Biscottine**, le **26/11/2009** à **13:28**

Bonjour,

Je suis en recherche d'appartement sur Paris suite à une séparation, le loyer que je paye actuellement étant bien trop élevé pour moi seule (je suis jusqu'à présent restée dans l'appartement que nous partagions avec mon compagnon). Malgré de bons garants, je ne trouve pas, ayant un salaire moyen et étant de plus en CDD.

Afin d'augmenter mes chances et ma solvabilité auprès des bailleurs, ai-je légalement le droit d'omettre la présence de ma fille dans l'appartement que nous partagerions ? Ou la mention de sa présence sur le bail en tant qu'occupant est-elle obligatoire ?

Merci beaucoup d'avance.

Biscottine